DISCOURS
SUR
UN PROJET DE DÉCRET
RELATIF A LA RÉVOLTE DES NOIRS,
PRONONCÉ
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
Le 30 octobre 1791,

PAR J. P. BRISSOT, Député.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1791.

DISCOURS
SUR
UN PROJET DE DÉCRET
RELATIF A LA RÉVOLTE DES NOIRS,

PRONONCÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 30 octobre 1791,

PAR J. P. BRISSOT, Député.

MESSIEURS,

UNE affreuse catastrophe paroît menacer la plus florissante de nos îles. Tout bon François doit en être déchiré ; la douleur de nos frères de Saint-Domingue doit retentir dans toutes les ames; voler à leur secours, doit être le cri universel : c'est le mien, Messieurs, & je ne viens point r'ouvrir des plaies mal

fermées, ni renouveler des idées dont l'équité redoute la démonſtration autant que l'ignorance : je me croirois coupable de reſſuſciter ces diſcuſſions, lorſqu'il faut arrêter l'effuſion du ſang de nos frères. Cependant la douleur ne doit point étouffer la ſageſſe; il faut écarter la crainte de notre délibération; car on délibère toujours mal ſous le couteau de la terreur. De plus grands malheurs peuvent nous menacer encore; & ſi d'autres plus prochains étoient ſuſpendus ſur nos têtes, j'aime à croire que l'ennemi nous trouveroit délibérans à notre poſte. Il faut donc examiner de ſang-froid, ſi la fraternité peut ſe commander à ſang-froid, quels dangers menacent Saint-Domingue, ſur quelles preuves on s'appuie, & quels remèdes il faut y porter.

Depuis quelques jours on voyoit circuler des nouvelles déſaſtreuſes ſur l'état actuel de Saint-Domingue. On parloit d'une révolte de noirs, qui s'étoit manifeſtée dans les environs du Cap. Mais la ſource d'où venoit cette nouvelle, mais les invraiſemblances qui en condamnoient les détails, mais les variantes immenſes dans le nombre des noirs révoltés, mais le ſilence des agens du pouvoir exécutif, mais les démentis donnés par des perſonnes qui avoient reçu des lettres d'une date poſtérieure : tout ſembloit repouſſer les tableaux exagérés que la terreur avoit répandus. Vous avez été vous-mêmes tellement frappés du peu d'authenticité de ces nouvelles, de leurs contradictions, de leurs invraiſemblances, qu'après une mûre diſcuſſion vous avez paſſé à l'ordre du jour ſur la propoſition qui vous avoit été faite par votre comité colonial, d'ordonner des préparatifs proviſoires.

Le miniſtre de la marine, qui n'avoit cependant pas d'autres baſes que les vôtres, jugeant différem-

ment, avoit pris le même jour la résolution d'ordonner l'embarquement de deux bataillons. Il vous notifia la résolution du roi, & vous prîtes encore le parti de passer à l'ordre du jour sur cette notification. La responsabilité du ministre garantissoit encore ce parti.

Un exprès dépêché par le corps municipal du Havre, arrive le surlendemain, apporte des dépêches qui confirment ces fâcheuses nouvelles. Il importe de les examiner dans tous leurs détails : l'intérêt de la patrie commande de n'en laisser échapper aucun : car, encore une fois, c'est sur des bases certaines que doit s'asseoir la décision du corps législatif.

Un vaisseau anglois, *la Daphné*, parti de la Jamaïque le 10 septembre, qui touche au Cap le 25, arrive en Angleterre après un mois de traversée. De là sort tout-à-coup cette nouvelle, communiquée à un planteur anglois, lequel en fait part à des Anglois qui ont une maison au Havre.

Ici je me demande par quel miracle, dans l'espace de deux mois, du 26 août au 26 octobre, pas un vaisseau françois, hors le *Triton*, & celui de la *Ferme* qui a apporté la lettre des Cayes, n'a donné des nouvelles de la catastrophe affreuse de Saint-Domingue, tandis que des Anglois, arrivant au Cap un mois après que le désastre a commencé, préviennent en Europe toutes les nouvelles françoises. Les goelettes, chargées de sonner l'alarme par-tout, n'auroient-elles rencontré que le seul *Triton*? Pas un petit bâtiment n'auroit-il pu s'échapper d'aucun port de Saint-Domingue, pour communiquer cette nouvelle à la Havane, par exemple, avec laquelle les communications sont perpétuelles, & d'où sont arrivés des vaisseaux en Europe, qui auroient dû confirmer ou présager cette nouvelle?

Comment M. Blanchelande, qui conserve au

moins par mer ſes communications avec les parties du ſud & de l'oueſt, n'auroit-il pas expédié un avis, ſoit du Cap, ſoit de tout autre point de la colonie? car enfin on ne dira pas que les noirs bloquoient auſſi le Cap du côté de la mer.

Mettre l'embargo ſur tous les vaiſſeaux, étoit très-ſage pour ſe procurer des ſecours; mais certes, une autre précaution que dictoit la ſageſſe, étoit d'expédier pluſieurs bâtimens ſucceſſifs à la métropole. Mais en ſuppoſant qu'il lui eût été impoſſible d'expédier des avis en Europe, M. Blanchelande n'auroit-il pas pu dépêcher un ſeul canot au commandant de Monte-chriſt, dans la partie eſpagnole, qui n'eſt qu'à vingt lieues du Cap, & pour l'avertir de cette révolte, & pour le prier d'expédier l'avis en Europe, & pour lui demander des ſecours?

Tout me paroît étrange ici, & je me demande encore par quel motif un vaiſſeau anglois qui part de la Jamaïque pour l'Europe, va toucher au Cap, & s'éloigne ainſi de la route ordinaire, deſcend au midi, au lieu de s'élever vers le nord?

Je me demande encore par quel miracle un témoin oculaire du Cap écrit une lettre, la fait parvenir au vaiſſeau anglois, & comment M. Blanchelande, ou tout autre officier public du Cap, ou quelque commerçant ou colon, n'ont pas pu ſe ſervir de cette occaſion ſi favorable pour écrire en Europe. Je ne ſais ſi je m'égare, mais ce défaut de lettres, mais l'unité de cette lettre écrite par un inconnu, doivent la rendre ſuſpecte.

Par quelle fatalité enfin arrive-t-il que pas une autre maiſon angloiſe ne reçoive en même temps des nouvelles de cette étrange cataſtrophe? On parle bien d'un paquet expédié à Windſor. On ne dit point s'il vient de la Jamaïque ou du Cap. Il ſeroit plus qu'étrange

que M. Blanchelande eût choisi le cabinet de Saint-James pour canal de sa correspondance.

J'ouvre la fameuse lettre : on la dit du Cap françois, datée d'*Hispaniola*. Pourquoi cette dernière dénomination ? elle n'est point en usage parmi les habitans. Hispaniola étoit le nom primitif de l'île, qui a servi ensuite de nom à la capitale de la partie espagnole.

Trois mots singuliers que je rencontre dans cette lettre me semblent annoncer un faussaire.

On date la lettre du Cap & en même temps d'Hispaniola (1) ; & la lettre ne peut être datée de deux endroits différens, & on ne peut avoir encore une lettre d'Hispaniola au Cap ; & enfin si par Hispaniola on entend la partie françoise de Saint-Domingue, l'ignorance des localités trahit un imposteur peu exercé.

Plus bas il dit que les nègres sont campés à 7 milles du Cap ; & jamais à Saint-Domingue on ne s'est servi de cette mesure angloise.

Plus bas encore on dit que tout le district de l'intérieur est abandonné ; & ce terme que la révolution a naturalisé & spécifié en France, n'est point usité aux colonies. Que de soupçons doivent donc s'élever contre cette lettre !

Je cherche la signature de cette lettre . . . . . Est elle d'un François, d'un officier public, d'un homme

---

(1) Un membre s'est élevé contre cette citation, en soutenant que cette date n'étoit point dans la lettre lue à l'Assemblée ; mais je n'ai pas entendu citer seulement la lettre lue à l'Assemblée ; j'ai cité celle qui est sortie de la maison de M. Boyd, & qui a circulé dans Paris. On a voulu m'arrêter sur ce point, comme si on pouvoit empêcher un membre de recueillir au dehors & de communiquer tous les avis qui peuvent éclairer l'Assemblée !

qui mérite toute confiance ? On la dit d'un témoin oculaire ; mais quel eſt ce témoin ?

Qui nous certifie donc qu'elle vient du Cap, qu'elle a été écrite au Cap ?

M. Bryan Edouard qui l'a envoyée à ſon correſpondant à Londres, lequel l'a remiſe à M. Collow, de Londres.

Qu'eſt M. Bryan Edouard ? un planteur anglois, qui a beaucoup écrit contre les noirs, très-diſpoſé conſéquemment à adopter tous les contes ſur les noirs ; & ce planteur ne peut-il pas être trompé ?

Mais on ne ſait pas même où eſt M. Bryan Edouard ; étoit-il à bord au Cap ? eſt il reſté à la Jamaïque ? eſt-ce de la Jamaïque qu'il a écrit cette lettre ? cela paroît encore plus extraordinaire.

M. Collow ſert enſuite de garant à M. Bryan Edouard. M. Collow eſt un homme reſpectable à beaucoup d'égards, & je me plais à lui rendre cette juſtice ; mais le patriotiſme doit dire auſſi ce qui peut altérer ici cette garantie, puiſqu'elle peut diminuer nos craintes. M. Collow eſt un de ces Anglois qui a établi une maiſon au Havre, pour profiter de cette prime que nous accordons ſi bénignement à la traite françoiſe, qui ne ſait pas même en tirer parti. M. Collow fait des expéditions conſidérables de noirs à Saint-Domingue, & par conſéquent il eſt créancier de ſommes conſidérables, par la raiſon que les colons empruntent beaucoup & payent peu. Or, n'eſt-il pas naturel que M. Collow, en qui d'ailleurs j'ai toujours reconnu une très-grande facilité à s'alarmer, une très-grande diſpoſition à demander des forces conſidérables pour aſſurer ſon hypothèque aux îles, ſe ſoit laiſſé entraîner ici aux ſuggeſtions de la terreur ?

Mais enfin, ſuppoſez que MM. Bryan & Collow

méritent au plus haut degré notre confiance, encore ne sont-ils pas des garans suffisans pour un événement passé à 1500 lieues, dont ils n'ont pas été les témoins, dont le témoin ne leur est pas connu personnellement, & ne paroît connu de personne ?

Je continue l'examen de la lettre. *Cette grande & riche Colonie françoise*, y dit-on, *est dans un état de ruine absolue* . . . .

Ici l'exagération du témoin prétendu se trahit visiblement. La partie qui environne le Cap n'est pas toute la colonie de Saint-Domingue. Les parties de l'ouest & du sud renferment un plus grand nombre d'habitations, & elles n'étoient point encore attaquées. La lettre de la municipalité des Cayes du 30 août n'en dit pas le mot, & depuis cette lettre, rien n'annonce qu'elles aient été exposées. Il y a lieu de croire même que toute révolte des noirs y eût été bien tôt prévenue, parce que là, suivant le rapport de deux hommes de couleur dont je parlerai dans un instant, les mulâtres sont armés & sur leurs gardes. Il est donc faux de dire que toute la Colonie françoise fût dans état de ruine absolue.

« 218 Plantations de sucre ont été brûlées, » ajoute-t-on.

Et d'où le témoin pouvoit-il avoir un calcul si précis ? Toute communication avec l'intérieur étoit, dit on, interceptée.

« Les rebelles sont toujours, à ce qu'on croit, au nombre de 50,000. Leur camp principal n'est qu'à 7 milles du Cap, où ils sont retranchés par des fortifications régulières défendues par des canons. »

J'observe que dans une version des premières nouvelles, on avoit porté les rebelles au même nombre, qu'on les avoit placés à la même distance. Ce double

rapprochement aſſez étrange ne trahiroit-il pas l'infidélité de la ſource ?

Mais quiconque connoît un peu le caractère, les moyens, les forces, l'état des Noirs, concevra-t-il jamais comment en quelques jours on a pu raſſembler 50,000 Noirs ? Une révolte prend-elle en quelques-jours des accroiſſemens ſi conſidérables dans un pays où les habitations ſont diſperſées, & où, s'il eſt difficile d'empêcher la révolte d'une plantation, il eſt facile de prévenir le concert de pluſieurs autres ? Concevra-t-on comment on a pu retenir ces 50,000 Noirs, ſans chef, ſans diſcipline, ſous les mêmes drapeaux pendant un mois ? comment ils ont pu trouver ſubitement aſſez de ſubſiſtances pour un ſi grand nombre d'hommes dans un endroit où il n'exiſtoit pas probablement de magaſins préparés d'avance par les rebelles ? comment, s'ils ſe ſont débandés pour chercher des vivres, il n'auroit pas été facile de les diſſiper ? comment des Noirs, ignorant la tactique & l'art des fortifications, ont tout-à-coup deviné le ſecret de tracer un camp bien fortifié ? comment ils ont pu faire tous ces prodiges ſans des ingénieurs & des chefs ? (car on ne dira pas qu'ils ont eu un blanc, ou un mulâtre à leur tête ; ce fratricide ne peut entrer dans l'ame d'un blanc, & on atteſte que les mulâtres n'ont aucune part à cette révolte ;) comment ce camp a pu ſe former, tandis que dans la lettre écrire des Cayes, & ſignée par le préſident de l'Aſſemblée coloniale, on dit que les troupes de ligne ont tué 114 Noirs au premier choc, & ſont à la pourſuite de l'attroupement, qui indubitablement, dit on, ſe refugiera dans les bois ? N'y a-t-il pas une contradiction évidente ? Comment M. Blanchelande n'a pas diſſipé ces Noirs avant qu'ils ſe raſſemblaſſent en ſi grand nombre ? Comment il n'a

pas suivi à leur égard la même marche que pour l'insurrection d'Ogé & de ses compagnons ? Des Noirs sans armes, inhabitués à la guerre, énervés par l'esclavage, étoient-ils plus redoutables pour lui que des mulâtres bien armés, habitués aux fatigues de la guerre, braves & disciplinés ? M'opposera-t-on qu'il n'a que 1,800 hommes de troupes réglées, & qu'il avoit 50,000 hommes en tête ? Mais à ces troupes de ligne n'a-t-il pas pu joindre les habitans du Cap & des environs en état de porter les armes, & les matelots & soldats des vaisseaux sur lesquels il avoit mis un embargo, & les mulâtres qui avoient aussi à défendre leurs propriétés & leurs jours ! Et d'ailleurs, qu'est ce que 50,000 hommes mal armés, indisciplinés, accoutumés à craindre vis-à-vis de 1,800 François accoutumés à ne rien craindre ? Quoi ! M. Dupleix, en 1751, a pu avec quelques centaines de François faire lever le siége de Pondicheri, & battre une armée de plus de 100,000 Indiens bien armés ; & M. Blanchelande avec des troupes françoises & des canons, redouteroit une troupe bien inférieure de noirs à peine armés ? Cette lâcheté seroit inconcevable.

Les noirs ont aussi, dit-on, des munitions & des canons. La lettre des Cayes dit qu'ils se sont emparés de ceux des blancs. Mais dans quel dépôt ? car les fusils de quelques habitations ne suffisent pas pour armer 50,000 hommes.

On présume, dit la lettre du témoin inconnu, que les Hollandois & les Espagnols leur en ont fourni. Mais les Hollandois sont-ils accoutumés à livrer sans argent ? & qui les auroit payés ? Mais par quel endroit aura-t on débarqué tout-à-coup ces munitions ? Dans quel temps les noirs, occupés tout le jour, auront-ils

pu les recevoir? Comment en auroient-ils fait des amas considérables sans être découverts?

D'un autre côté, comment supposer les Espagnols assez stupides pour donner à leurs voisins des armes qui pourroient ensuite être tournées contre eux, favoriser chez les François une insurrection qui auroit pu être imitée par leurs propres esclaves? Comment auroient-ils transporté du canon & des munitions, sans qu'on l'apprît au Cap long-temps auparavant? De pareils préparatifs se cachent-ils, & imagine-t-on que la route de Saint-Domingue au Cap soit aussi belle & aussi unie que nos grandes routes de France? Fait-on donc disparoître tout-à-coup les montagnes & les forêts impénétrables qui séparent les deux parties?

Tout est absurde dans le reste de cette lettre; tel le tableau de l'incendie des diverses habitations que le témoin rapproche miraculeusement de son horizon; car il dit que les flammes visibles de cette ville, jour & nuit, font trembler, & forment un spectacle épouvantable; il semble qu'on voye l'incendie des 218 plantations; & du Cap situé au bas d'une montagne, on ne voit que la mer d'un coté, & les montagnes de l'autre. Telle cette crainte que les François ne soient obligés d'abandonner l'île entière, & de se retirer en Amérique; comme si 10,000 mulâtres armés, joints aux blancs & aux troupes de ligne, ne pouvoient pas être capables de maintenir les noirs dans le devoir, comme ils l'ont fait jusqu'à présent! telle même cette fausse citation de Saint-Vincent, qui n'a jamis été abandonné par les Européens, quoique les Caraïbes se soient rendus maîtres d'une partie de l'île.

Peut-on maintenant ajouter quelque confiance à une lettre qui présente tant de caractères de suspicion & d'ignorance? une lettre d'un témoin inconnu, arrivée par un vaisseau qui touche, on ne

ſait pourquoi, au Cap, certifiée par un planteur anglois & un créancier timide; lettre iſolée, tandis qu'il étoit ſi naturel qu'elle fût accompagnée d'autres, & tandis que dans un ſi long eſpace de temps, & après tant d'arrivées de vaiſſeaux des Colonies, il eſt preſque impoſſible qu'on n'eût pas eu des nouvelles poſitives; lettre dont tous les faits portent le caractère de l'invraiſemblance, de la contradiction, de l'abſurdité & de l'exagération?

Mais, me dira-t-on, ces faits ne ſont-ils que des chimères? Non; ce ſeroit une témérité de le prononcer. A une ſi grande diſtance, la vérité ſe devine difficilement, & la chance des probabilités diverſes eſt infinie. Mais bleſſeroit-on la vraiſemblance en croyant que les noirs de quelques plantations voiſines du Cap, de ces plantations ſi nombreuſes en eſclaves, & en eſclaves mécontens de maîtres plus durs qu'ailleurs, que ces noirs ſe ſoient révoltés; qu'accoutumés à entendre leurs maîtres parler de liberté & ſe révolter contre le deſpotiſme; qu'armés par ces maîtres mêmes, pour perſécuter les hommes de couleur, ils n'auroient pas été tentés de profiter de cette occaſion? Dix exemples de plantations, telle que celle de M. Pomarede d'Acquin en 1776, de M. Gradis en 1780, ne pourroient ils pas prouver que des révoltes d'atteliers nombreux ont été d'abord regardées par la terreur comme un incendie général bien préparé, bien combiné, & qui devoit ſe propager dans toutes les parties de l'île, tandis que le temps a démontré enſuite que les révoltes étoient purement locales?

Je n'aſſure pas cependant que la circonſtance actuelle n'offre qu'un événement du même genre; mais je dis que l'incendie général n'eſt pas plus croyable, n'offre pas des traits plus certains; je dis que nous devons nous mettre en garde contre des exagéra-

tions qui peuvent ſervir ou des deſſeins ſecrets & profonds, ou la cupidité de ces joueurs qui ont beſoin de mauvaiſes nouvelles, *ou celle de ſpéculateurs ſur le ſurhauſſement des denrées coloniales*. La bourſe angloiſe & françoiſe ne nous offrent que trop d'exemples de ruſes de ce genre; & quant aux deſſeins funeſtes dont j'ai parlé, il ne m'eſt pas donné de pouvoir lever le voile qui couvre tant de myſtères. Mais je dois à ma patrie quelques obſervations ſur des rapprochemens ſinguliers.

Par quelle fatalité la nouvelle de cette cataſtrophe arrive-t elle précisément au moment où les émigrations redoublent avec tant d'acharnement; au moment où les rebelles nous annoncent avec une confiance inexplicable une prochaine exploſion; au moment où une députation, ſe créant ridiculement des pouvoirs dans un hommage plus qu'extraordinaire au chef du pouvoir exécutif, ſemble inſinuer le deſir de ſouſtraire inſenſiblement les îles à la ſuprématie légiſlative? Ne ſeroit-ce pas ici une ramification d'un grand plan, qui ſans doute échouera comme tous les les autres? Encore une fois, je ne prononcerai pas; c'eſt ici qu'il faut dire avec un ancien : croire ou ne pas croire eſt également dangereux, mais il faut ſe mettre promptement ſur ſes gardes.

Je ne puis donc qu'approuver, comme précautions de prudence, une partie des préparatifs qui vous ſont propoſés par vos comités; mais je dois les accompagner de réflexions qui me ſemblent importantes.

Vainement vous enverrez une flotte & des troupes de ligne aux îles; vainement vous les mettrez ſous la direction de commiſſaires civils chargés de terminer la paix: la paix ne renaîtra point ſi les commandans & les commiſſaires n'ont pas un caractère éprouvé

de patriotisme. Les scènes sanglantes dont les Antilles ont été le théâtre, se renouvelleront encore. Les mêmes discordes diviseront & les blancs & les agens du pouvoir exécutif, & les soldats & les officiers ; c'est-à-dire qu'à la discorde intestine des îles se joindra une double discorde européenne. Le patriotisme est le caractère dominant de la majorité des Colons : j'aime à le croire, quoique, d'un autre côté, je blâme leur défaut d'équité. Envoyez leur des chefs patriotes ; & la révolution est faite dans les îles, & la paix y renaît dans toutes les classes, parce que le patriotisme ne va point sans équité. Fasse le ciel que le Ministère se pénètre enfin de cette profonde vérité, & qu'il change de conduite ! le sort des Colons dépend de ce choix ; le faire encore douteux, seroit un vrai crime de haute-trahison.

Cette mesure patriotique en entraînera infailliblement une autre plus essentielle encore, parce que le patriotisme n'est jamais juste à demi. Je vous l'ai déja dit, Messieurs, & je dois vous le répéter : quoique des circonstances particulières puissent occasionner des révoles partielles d'esclaves, elles viennent toutes essentiellement d'une cause unique : du désarmement des mulâtres. Les mulâtres sont le vrai boulevard de Saint-Domingue contre les révoltes des noirs ; & si vous en doutez, Messieurs, consultez l'article *Mulâtre* de l'Encyclopédie, écrit il y a trente ans ; consultez vingt passages des *considéations sur Saint-Domingue*, d'Hilliard d'Auberteuil, qui, quoique dévoué aux blancs, leur a rendu cette justice ; consultez les différens mémoires des administrateurs des Colonies déposés aux bureaux de la marine ; les lettres de MM. Vaudreuil, Dennery & Bellecombe, tous gouverneurs des Colonies ; consultez

les ouvrages mêmes, les lettres mêmes des Colons : lisez sur-tout cette fameuse note du 21 Août 1789, écrite par ces Colons : « il nous semble, disent-ils, que le meilleur moyen à employer pour assurer, dans tous les temps, le repos & l'existence des Colonies, c'est d'affectionner à votre cause la classe des gens de couleur ; ils ne demandent sûrement pas mieux que de confondre leurs intérêts avec les vôtres, & de s'employer avec zèle pour la sûreté commune ; il n'est donc question, de votre part, que d'être justes envers eux, & de les traiter toujours de mieux en mieux. *Nous les regardons comme le vrai boulevard & la sûreté des Colons.* »

Eh bien ! Messieurs, ces hommes si utiles à la sûreté intérieure de la colonie, qui seuls remplissent la pénible fonction de réprimer le marronage, de maintenir les atteliers dans le devoir, de poursuivre les fugitifs dans les forêts, & qui le faisoient toujours avec succès : ces hommes qui, propageant avec rapidité, promettent à la colonie une augmentation également rapide de sûreté : ces hommes ont été depuis la révolution, parce qu'ils ont réclamé leurs droits, vexés, humiliés, persécutés, & enfin désarmés dans une grande partie de l'île..! j'ai promis de ne point rouvrir cette plaie qui saigne encore, & qui saignera long-temps ; mais, je vous le demande, désarmer les hommes de couleur, n'étoit-ce pas enchaîner ou tuer le dogue fidèle qui veille à la porte de la bergerie ? n'étoit-ce pas préparer la révolte des noirs ? aussi n'a-t-elle pas manqué d'éclater, & a-t-elle éclaté sur-tout dans la partie de l'île, où les hommes de couleur ont été plus humiliés, plus persécutés, où ils ont été livrés aux supplices les plus cruels ; c'est-à-dire au Cap.

On vous dira, Messieurs, que la cause de la révolte

des noirs eſt dans le fameux décret du 15 mai... Mais ſi cela étoit, pourquoi les noirs ne ſe feroient-ils pas révoltés à la Martinique & dans les autres îles, où la même cauſe exiſte ; à la Martinique, où les noirs ont été long-temps armés ? Pourquoi ? c'eſt qu'à la Martinique les mulâtres ont toujours été armés ; qu'ils ont toujours été ſoutenus & conſidérés par les blancs, & que par ce moyen, ils en ont toujours imposé aux eſclaves, qu'ils ſont parvenus à déſarmer.

En un mot, les noirs ſont tranquilles à la Martinique, parce que les hommes de couleur ſont armés ; ils ſont révoltés au Cap, parce que les mulâtres y ſont déſarmés.

Maintenant, Meſſieurs, ne concluez-vous pas de ces vérités, que le remède efficace, pour faire rentrer les noirs dans leurs ateliers, eſt de réarmer les mulâtres, &, comme le diſent les colons eux-mêmes, de les affectionner à la cauſe des blancs ? En vain vous enverrez des ſoldats européens à la chaſſe des noirs dans les colonies : ce climat en engloutira bientôt la plus grande partie ; & le reſte, inaccoutumé à gravir ſur les montagnes, à pénétrer les épaiſſes forêts, ſe laſſera de ce rude exercice, que les mulâtres ſeuls, indigènes, habitués dès l'enfance, rempliſſent avec facilité.

L'exemple de la Jamaïque doit être une leçon frappante pour vous ; il s'y eſt formé un royaume ſéparé de nègres marrons, traitant directement avec le gouverneur, parce que les blancs n'ont jamais pu y arrêter le marronnage, & que la multiplication & les droits des mulâtres n'y ont jamais été aſſez favoriſés pour les engager à ſervir de rempart contre les noirs.

J'aime à le croire, ſi Saint-Domingue a été menacé d'une cataſtrophe générale, l'intérêt commun aura,

ſans doute, réuni les blancs & les hommes de couleur : car, ſans cette réunion, & ſans ſes ſuccès, nos forces arriveroient-elles à temps pour prévenir la ruine de l'île? Les mulâtres ont auſſi de vaſtes propriétés, des atteliers, des eſclaves. Le beſoin aura ſans doute forcé les blancs à leur rendre juſtice & affection. Mais s'ils n'avoient pas ſuivi le conſeil que leur donne leur intérêt propre, je voudrois que vous en fiſſiez une partie de votre décret, je voudrois que vous autoriſaſſiez vos commiſſaires civils à réarmer les hommes de couleur comme ils le jugeront convenable, & ſur-tout à employer tous les moyens poſſibles pour les attacher à la cauſe commune, pour leur faire oublier, & les mauvais traitemens, & les injuſtices de leurs frères; je voudrois que les commiſſaires fuſſent autoriſés à faire jouir les hommes de couleur du droit d'écrire librement leurs lettres, de s'aſſembler, d'envoyer des pétitions, d'aller en Europe, de correſpondre en France. Car, tel eſt, Meſſieurs, le deſpotiſme ſous leſquels ils gémiſſent, & vous frémirez de l'apprendre, que depuis trois ans, les hommes de couleur n'ont pu envoyer librement, ni une ſeule lettre, ni une ſeule pétition, ni un ſeul député en France. Deux d'entr'eux, propriétaires eſtimables, ſe ſont échappés dernièrement, déguiſés en matelots. J'invite votre comité colonial à les entendre pour compléter le tableau de l'état actuel des colonies qu'il eſt chargé de vous préſenter. Les hommes de couleur ſont François, & par conſéquent ſenſibles & généreux. Des commiſſaires civils patriotes les électriſeront, les pétriront à leur gré; & d'un autre coté, il eſt impoſſible que la majorité des colons n'apperçoive pas un jour que ſon intérêt lui commande ici la fraternité, & qu'ils n'accordent une juſtice que la métropole applaudira toujours avec

enthousiasme. C'est alors, Messieurs, que vous n'aurez plus rien à craindre pour la sûreté de vos isles, que vous ne serez plus agités de ces vaines terreurs qui vous ont martyrisés depuis la révolution, ni exposés à tant de dépenses pour des précautions inutiles.

Je demande que, par amendement au projet de décret des comités, les commissaires civils soient autorisés à réarmer les hommes de couleur comme ils le jugeront convenable, & à les faire jouir du droit d'aller, de venir, de pétitionner, de s'assembler dans leur paroisse pour pétitionner, d'écrire librement, & en un mot d'employer tous les moyens possibles pour les attacher aux blancs & à la prospérité des Colonies.